N°62 JUIL. 2005

Vendôme

Le magazine de la Ville

P.11 Dossier

L'été se donne en spectacle !

Initiatives

Un kilomètre à pied... P.6

Vivre à Vendôme

En avant la musique... P.8

Voir Vendôme

Pleins feux sur les vitraux P.16

Scène de Vendôme

au Minotaure

2005-2006

CONSTRUISEZ VOTRE SAISON

ABONNEZ-VOUS

Renseignements : www.scenedevendome.fr
ou tél. : 02 54 89 44 01

communauté du Pays de Vendôme

Région Centre

LOIR-ET-CHER CONSEIL GÉNÉRAL

L'Hectare Scène de Vendôme

Éditorial

Avec ce numéro estival, le magazine inaugure une nouvelle formule qui, je l'espère, vous plaira autant que les précédentes. Comme toujours il nous parle de Vendôme, de ceux qui participent à son dynamisme et rendent notre ville si vivante et si attachante. Tout au long de ce numéro, vous serez invités à découvrir ou à redécouvrir la douceur des paysages vendômois, la richesse de notre patrimoine et à assister aux multiples activités qui vous sont proposées. Il y en a pour tous les goûts, tous les âges, toutes les humeurs, des plus sportives au plus rêveuses… Alors profitez de ces mois d'été sans compter car beaucoup d'animations et de spectacles sont gratuits.

Daniel CHANET, Maire de Vendôme,
Conseiller Général de Loir-et-Cher

4 **Brèves**

6 **Initiatives**
- Un kilomètre à pied…

16 **Voir** Vendôme
- Pleins feux sur les vitraux
- À la découverte du coteau nord…

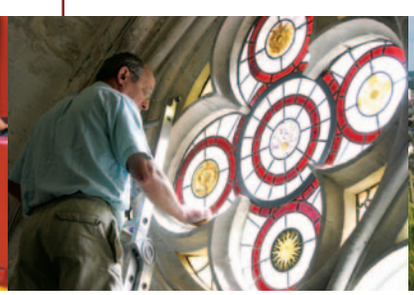

8 **Vivre à** Vendôme
- En avant la musique…
- Les centres de loisirs
- Ville et Communauté : communication, mode d'emploi

19 **Tribune**
- Groupe de l'opposition
- Groupe de la majorité

11 **Dossier**
L'été à Vendôme

20 **Dialogue**
- Doucement les basses !

22 **Cité** pratique
- Carnet d'adresses
- Les élus à votre écoute…

Les plantes et les jardiniers de la Ville aiment **la nouvelle serre**

Plus fonctionnelle, plus économe du temps des jardiniers et pour tout dire plus agréable, la nouvelle serre municipale accueille depuis quelques semaines la production florale qui embellira ensuite, selon les saisons, la ville et ses quartiers. Les équipes de la direction de l'Environnement et des Espaces Verts étaient à la fête ce 21 mai, jour d'inauguration. Comme ils sont volontiers partageurs, ils avaient pour l'occasion invité leurs collègues jardiniers retraités et tous les partenaires de la Ville qui participent à son fleurissement.

Cet outil de production moderne est aussi très performant sur le plan environnemental. La gestion de l'eau en est un exemple : les eaux de pluie et d'arrosage sont captées par différents systèmes et réutilisées pour limiter la consommation.

Côté économies d'énergie, l'ensemble de la serre est équipé d'écrans thermiques qui se ferment dans la journée selon l'ensoleillement et la nuit pour éviter les déperditions de chaleur. La chaufferie existante a été équipée d'un récupérateur de chaleur des fumées pour alimenter le réseau de chauffage basse température.

Le pilotage de la serre est informatisé, c'est-à-dire que l'ensemble des paramètres de culture est contrôlé au moyen d'un automate qui permet la régulation de la température, l'ouverture des serres en fonction de la température ou de l'humidité, le déploiement des écrans thermiques, la gestion de l'eau et de la fertilisation.

Bref, on voit que cet investissement utile et attendu depuis longtemps a été pensé pour le confort de ses utilisateurs mais aussi pour générer le maximum d'économies de fonctionnement. Plus de 500 Vendômois sont venus apprécier la réalisation au cours des journées portes ouvertes qui ont suivi l'inauguration.

Coût total de ce bel équipement : 309 000 euros (subvention de l'État de 58 000 euros).

Nouvel épisode de **la bataille du rail** à Vendôme ! !

En quatorze ans, le nombre d'arrêts TGV en gare de Vendôme/Villiers-sur-Loir a presque été multiplié par 2 (+ 83 %), permettant l'arrivée d'une population et d'activités nouvelles à l'initiative, pour beaucoup, des entreprises locales. Près de 700 voyageurs transitent quotidiennement par la gare, témoignant ainsi du bien-fondé des améliorations apportées à la desserte vendômoise. Pourtant, aujourd'hui encore, négocier un nouvel arrêt avec la SNCF prend du temps et nécessite de multiples interventions. Ainsi, l'association des Usagers du TGV et le Maire-Président de la Communauté du Pays de Vendôme ont-ils relancé leur demande d'un arrêt supplémentaire à Vendôme le matin pour arriver à Paris à 9h30 ; un arrêt promis par la SNCF dès 2006. Idem côté stationnement où malgré des engagements fermes de la société gestionnaire du parking SNCF, les travaux d'extension ne sont toujours pas lancés. La mobilisation des usagers et des élus ne faibliera pas tant que les engagements n'auront pas été tenus.

OGM en plein champ : principe de **précaution** et **vigilance**

Dans la communauté scientifique, il y a les partisans des OGM et de farouches opposants. Ce simple fait serait en soi suffisant pour que l'on se montre prudent. C'est l'attitude choisie par la Ville, après des rencontres avec des producteurs et des agriculteurs locaux et un débat public. Elle avait déjà éliminé tous les produits OGM ou dérivés d'OGM de la restauration collective (cantines scolaires, foyers-logements), elle va plus loin aujourd'hui en recherchant le moyen de protéger le territoire communal de toute pollution génétique irréversible. Car c'est bien là que le bât blesse, une fois lancée dans la nature et quelles qu'en soient les conséquences sur la santé, plus personne n'arrêtera la dissémination des plantes génétiquement modifiées. Les agriculteurs comme les consommateurs doivent pouvoir continuer à choisir leur mode de production et leur alimentation. C'est une liberté fondamentale.

Le nouveau site de Monceau Assurances :
un investissement de poids

Essentiellement implantée en région Centre et sur la façade atlantique, la Mutuelle Générale d'Assurances, adossée au groupe Monceau Assurances depuis 1994, a quitté Blois pour Vendôme. *« L'investissement, en 2002, dans un terrain proche d'une gare TGV d'une ville située au centre de la France était une option stratégique pour la stabilité de notre développement »,* indique-t-on au groupe. Inauguré le 24 mai dernier, le site vendômois du parc technologique regroupe sur 3 hectares des bureaux dont 3 000 m² offerts à la location, un centre de formation pour les collaborateurs du groupe, des locaux d'hébergement et de restauration pour du personnel et des stagiaires, une salle polyvalente de 280 places, un parking souterrain et des locaux d'archives pour tout le groupe. Dès maintenant, une soixantaine de salariés vont travailler sur le site, en attendant l'arrivée de nouvelles entreprises, séduites par la localisation et la qualité du programme immobilier. Au total, près de 12 millions d'euros ont été injectés dans la réalisation de ce remarquable investissement… Assurément une belle opération pour la ville et le Vendômois, et pour toutes les entreprises du bâtiment mobilisées sur ce gros chantier.

Solidarité
avec les sans-abri

La préoccupation n'est pas nouvelle à Vendôme mais les S.D.F. de passage ont depuis le début de l'année un nouveau lieu d'accueil rue du XX[e] Chasseurs, grâce à l'action conjuguée de la Communauté du Pays de Vendôme, du C.I.A.S. du Pays de Vendôme, du Secours Catholique et de la communauté du Bon Secours.
Le « Clos du Verdet », qui remplace le « Petit Trocadéro », offre aux routards une halte pour la nuit. Un repas, une douche, des vêtements lavés et la possibilité d'un dialogue avec l'un des accueillants sont un grand réconfort pour ce public qui rassemble des vies le plus souvent meurtries.
Chaque année, entre 80 et 100 personnes s'y arrêtent. Cet hébergement d'urgence est l'une des réponses apportées par la Communauté et le C.I.A.S. à la grande précarité.

Claus Jacobi,
Maire de Gevelsberg, participait à la commémoration du 8 Mai 1945 à Vendôme :
un symbole

Il y a soixante ans, les forces alliées mettaient fin au règne de la terreur entretenu par le régime nazi, après l'arrivée au pouvoir d'Hitler en 1933 et cette période, parmi les plus sombres de l'histoire de l'Humanité, a été rappelée le 8 Mai, lors de la commémoration vendômoise. La présence, pour la première fois à Vendôme, d'un représentant élu du peuple allemand témoignait du chemin parcouru et des liens qui unissent les deux villes jumelles et désormais les deux peuples au sein de l'Europe. L'unité européenne, porteuse de valeurs démocratiques et de progrès social, était au cœur de l'intervention des deux Maires devant le Monument aux Morts. *« L'Europe,* a déclaré Claus Jacobi, *est bien plus qu'une communauté à la solde des intérêts économiques. […] Il est de notre devoir d'ancrer l'idée européenne dans le cœur des hommes. »* Faisant écho à ses propos, Daniel Chanet a salué le courage de ceux qui ont engagé la réconciliation entre la France et l'Allemagne : *« Il fallait beaucoup de volonté, d'ouverture d'esprit, pour substituer, peu à peu, l'amitié à la haine entre les deux peuples, par trois fois en conflit en moins de quatre-vingts ans. »* Cette cérémonie émouvante, à laquelle assistaient de nombreuses personnalités et des Vendômois de toutes les générations, a permis de réaffirmer l'espoir d'un continent durablement en paix, rejetant hors de ses frontières les tentations xénophobes, racistes et nationalistes.

Un kilomètre à pied...

La vogue de la randonnée pédestre et la vague des marcheurs qui l'accompagne ne faiblissent pas dans le Vendômois. À la campagne, comme à la ville, on est sur le bon chemin.

Vendôme sur la route de Saint-Jacques

À raison de deux circuits de randonnée en moyenne balisés par commune, et d'une quarantaine de communes associées à la promotion des sentiers pédestres… faites le calcul pour évaluer les possibilités de promenades à pied qui s'offrent dans le Vendômois et le nord du département du Loir-et-Cher. Avec un comité départemental de randonnées connu, à travers son permanent Pierre Brunel, pour son dynamisme, une association locale B.A.L.A.D.E. qui l'est tout autant, la randonnée pédestre… ça marche dans notre région. Et cet engouement devrait aller grandissant et s'élargir puisque la Fédération française de randonnée annonce pour l'an prochain l'édition d'un nouveau topo-guide consacré à l'un des itinéraires les plus empruntés pour se rendre à pied à Saint-Jacques-de-Compostelle depuis Paris. Ce chemin de Saint-Jacques passe par Chartres, Vendôme, Tours et Poitiers, avant d'entrer dans le Sud-Ouest et de rejoindre la frontière espagnole. Tous les comités départementaux concernés par cet itinéraire ont été chargés de proposer les sentiers les plus adaptés et si nécessaire de les baliser. Dans le Loir-et-Cher, ce travail s'est déroulé sur plusieurs mois. Au final, la portion « loir-et-chérienne » de cette route de Saint-Jacques débutera sur le territoire de la commune de Brévainville et s'achèvera à la frontière avec l'Indre-et-Loire à Neuville-en-Brenne. Entre ces deux extrémités serpente le GR 655/Est. Pour se repérer, les pèlerins devront se fier au balisage traditionnel des itinéraires de grande randonnée, à savoir les marques blanches et rouges. Le passage dans Vendôme a été savamment étudié afin de proposer à nos visiteurs en route pour l'Espagne « El Mejor » (traduisez le « best-of ») de la cité de Rochambeau. On a bien sûr prévu un passage par la rue du Change avec un arrêt possible à la chapelle Saint-Jacques. C'est là qu'au Moyen Âge les pèlerins échangeaient la monnaie en usage à Paris (la livre parisis) pour celle utilisée en province (la livre tournois). L'abbatiale de la Trinité et le château figureront sur l'itinéraire dûment balisé. La route partira ensuite en direction de Thoré-la-Rochette, Lavardin et Montoire-sur-le-Loir. De quoi laisser de bons souvenirs à nos visiteurs et les inciter à revenir sur nos terres.

« La rue du Change et la chapelle Saint-Jacques, placées sur la route des pèlerins »

Club Cœur et Santé

La marche loisirs-détente se pratique également à des fins thérapeutiques. C'est l'activité physique qui est la plus conseillée durant la phase de rééducation, notamment chez ceux qui ont subi une intervention cardiaque. Mais la marche à pied est aussi encouragée à titre préventif. Le club Cœur et Santé de Vendôme, créé en 1978 par le docteur Archambault, alors cardiologue à l'hôpital, propose à ses adhérents, tout au long de l'année, un copieux programme de randonnées pédestres. Les distances à parcourir varient suivant le degré de forme et de résistance des participants. Les itinéraires empruntés font l'objet d'un repérage préalable de façon à éviter des portions trop exigeantes pour les organismes. De plus, les groupes de marcheurs sont encadrés par des secouristes compétents pour intervenir dans l'urgence. À raison de quarante sorties par an, autant dire que les baliseurs du club Cœur et Santé connaissent sur « le bout des pieds » toutes les possibilités de randonnée dans le Vendômois et sa région. Et il n'en manque pas. « Changement de chemin, réjouit le baladin », dit le proverbe. Voilà pourquoi le club vendômois propose durant l'année des escapades loin de ses terres. À noter que les personnes ayant subi une intervention cardiaque ne sont pas les seules à pouvoir bénéficier des sorties du club, nombre de médecins prescrivent à leurs patients à titre préventif une bonne dose de marche à pied hebdomadaire. Un programme leur est spécifiquement proposé.

Contact du club : Roger Bouvard, président : 02 54 77 93 50

Portrait

Pierre Brunel

Technicien en randonnée, quel est ce métier ?

Nous travaillons activement avec les collectivités locales, les municipalités qui veulent mettre en valeur le patrimoine naturel de leur territoire. Et ce sur tout le département, puisque nous faisons partie du comité départemental de la randonnée. Notre tâche consiste aussi à entretenir et à baliser les circuits existants ou à les remodeler, pour qu'ils gardent tout leur intérêt.

Pour vous, qu'est-ce qu'un beau sentier ?

Celui qui permet de découvrir notre patrimoine, même modeste : une maison de vignes, une source, un sous-bois, un vieux mur, etc. Nous avons des relations avec les associations proches de la nature, pour qu'elles puissent apporter leurs compétences dans des domaines comme la faune ou la flore. Nous élaborons des fiches de randonnées disponibles dans les syndicats d'initiatives et offices de tourisme. Ce sont des fiches très locales, donc très précises, et qui couvrent l'ensemble du département. Elles sont éditées par le comité départemental de randonnée. La Fédération édite des topo-guides.

Des conseils aux randonneurs ?

Savoir doser son effort, bien choisir la durée de sa randonnée, être bien chaussé pour éviter les ampoules, et équipé d'un bon sac à dos pour ne pas avoir à souffrir du dos. Ne jamais oublier que la randonnée n'est pas un sport de compétition : seul le plaisir doit guider vos pas.

Les comités de quartiers tracent leurs chemins

Depuis octobre 2004, les comités de quartiers « planchent » sur les sujets de leur choix touchant à la vie quotidienne des habitants de Vendôme. La circulation, les déplacements d'un quartier à l'autre, la cohabitation entre les différents usagers de la route, font partie des thèmes souvent abordés. La marche à pied restant le moyen de locomotion le plus immédiat, le plus bénéfique pour la santé et le moins onéreux, il était logique que des voix s'élèvent dans les différents comités de quartiers pour en plaider la cause. Pacifique dans l'âme, discret dans sa démarche, économe en terme d'occupation d'espace, le marcheur ne revendique qu'une chose, disposer de cheminements piétonniers adaptés à ses déplacements. C'est pour répondre à ces attentes que les comités de quartiers recherchent où et comment marcher à l'intérieur des différents quartiers de Vendôme mais aussi circuler à pied d'un quartier à l'autre. Ce vaste chantier a commencé par un recensement des itinéraires connus et si nécessaire les portions qu'il conviendrait d'aménager pour parvenir à de véritables circuits pédestres. L'association B.A.L.A.D.E. a bien sûr été sollicitée pour participer à ce travail d'évaluation et de prospection. Mais dans les comités de quartiers on défend l'idée que tout « bipède » peut et doit donner son avis pour la promotion de la marche à pied dans la ville, et ceci sans exclusive, sachant qu'un automobiliste qui descend de son véhicule devient un marcheur.

B.A.L.A.D.E. fait des gens heureux

Par souci d'originalité, il arrive que des responsables d'associations donnent à leur structure un nom sans lien direct avec son activité. Les amateurs de randonnées pédestres du Vendômois ont tenu à faire simple et direct. Leur association s'appelle B.A.L.A.D.E. et au cas où un doute subsisterait quant à l'état d'esprit maison, chacune des lettres du sigle est déclinée de la façon suivante : Bon Air, Loisirs, Amitié, Détente, Évasion. Son président Roger Coignet, poète à ses heures, a dignement fêté le 10e anniversaire de l'association lors de sa dernière assemblée générale fin 2004. Forte de ses 75 membres, B.A.L.A.D.E. affiche une volonté sans relâche de promouvoir la randonnée pédestre dans le grand Vendômois. Pour cela, elle organise deux temps forts durant la saison : la célèbre promenade Couture-Vendôme (organisée à l'automne) et une balade vendômoise au printemps. Chacune de ces randonnées rassemble plus d'une centaine de participants. L'entretien et le balisage du patrimoine que sont les sentiers de randonnée font également partie des priorités de l'association. En plus des rendez-vous vendômois, B.A.L.A.D.E. propose à ses adhérents un calendrier de sorties sur l'ensemble de l'année. Il y en a pour tous les appétits, de la petite sortie d'une demi-journée à des expéditions sur plusieurs jours. Les adhérents apprécient plus particulièrement les sorties week-ends construites autour d'itinéraires couvrant une vingtaine de kilomètres par jour. Si le Vendômois et le Loir-et-Cher sont des terres de prédilection des « baladins » (nom donné aux adhérents de B.A.L.A.D.E.), ces derniers s'autorisent des escapades vers des destinations à faire rêver tout randonneur qui se respecte : les Alpes mancelles, la baie du Mont-Saint-Michel, la Dordogne, le tour du Mont-Blanc et même l'île de la Martinique.

Contact : B.A.L.A.D.E. 02 54 77 89 61

En avant la musique...

L'Harmonie municipale fête, tout au long de cette année, son 125e anniversaire : jouez hautbois, résonnez musette...

On n'avait pas pu être présent au rendez-vous de notre 120e anniversaire, on tenait à se rattraper en fêtant comme il se doit le 125e ! » Et, le « comme il se doit » de Michel Lekeux, le patron de l'Harmonie de Vendôme (voir encadré), ne manque pas de panache ni d'ambition. La lecture du programme des festivités proposées dans le cadre de cet anniversaire occupe une page entière dans l'élégante plaquette éditée pour l'occasion. Plutôt que de concentrer l'essentielle des forces et des représentations sur une journée événement, l'équipe dirigeante de l'Harmonie a préféré répartir dans la durée ses interventions. Riche idée, dans la mesure où cela permet à l'Harmonie d'occuper le temps et l'espace de cette année commémorative. Question temps, cinq dates ont été fixées aux amateurs de musique : une en février, une en mars, une en juin et deux en juillet. Question espaces : l'Harmonie a investi l'église Sainte-Madeleine, le Minotaure, la Cour du Cloître (à trois reprises) et la place Saint-Martin (à deux reprises). La diversité des lieux d'intervention a relancé à chaque fois l'intérêt que l'on porte à cette formation composée d'une centaine de musiciens. Son vétéran affiche fièrement ses 75 ans et le benjamin vient d'avoir 13 ans.

« La musique de l'armée de l'air sera à Vendôme le 16 octobre »

Qui dit anniversaire dit invités et sur ce plan l'Harmonie a mis les petits plats dans les grands. C'est ainsi qu'ont été (et seront) associées à l'événement : l'Harmonie départementale du Loir-et-Cher (le 18 février) l'Harmonie de Violaines (le 26 mars), l'Harmonie de Compiègne (le 25 juin), les Harmonies de Lunay et de Villiers-sur-Loir (le 9 juillet), l'Harmonie de Brest (le 9 juillet en soirée), les Harmonies de Lançé-Pray, de Montoire et de Blois (le 10 juillet). Ces cinq dates auraient pu suffire au bonheur des hôtes vendômois, mais c'était sans compter avec une direction de l'Harmonie qui tenait à finir en beauté son cycle de concerts en organisant une rencontre avec la meilleure Harmonie de France. Ce projet va se concrétiser le dimanche 16 octobre avec la venue à Vendôme de la musique de l'armée de l'air. Pour majeure que soit cette programmation « anniversaire », l'Harmonie municipale n'en délaisse pas pour autant les rendez-vous que lui fixe le calendrier des fêtes et cérémonies. C'est ainsi que ses musiciens ont honoré de leur présence les manifestations organisées en souvenir des Déportés, ainsi que celle du 8 Mai. Ils seront bien sûr présents pour le 14 Juillet et le 11 Novembre.

Portrait

Michel Lekeux

« La musique, une histoire de famille chez les Lekeux »

Au jeu des sept familles, pour constituer la « famille Musique » les Lekeux constituent une bonne pioche. Originaire du Pas-de-Calais, Michel Lekeux, qui manie la baguette de l'Harmonie vendômoise depuis quinze ans, a de qui tenir. Lorsqu'il était enfant, son père dirigeait l'Harmonie de Violaines, une ville située entre Lens et Lille. La maman de Michel était quant à elle professeur à l'école de musique locale et dirigeait durant ses loisirs un orchestre d'accordéon (l'instrument nordiste par excellence). Michel Lekeux aurait pu être footballeur (autre spécialité nordiste) mais il a dû choisir entre le stade Bollaert de Lens et le Conservatoire de Lille. Michel n'a pas été le seul à faire ce choix puisque son frère Jean-Paul a suivi le même parcours pour pouvoir succéder aujourd'hui à son père à la tête de l'Harmonie de Violaines. La suite s'annonce sur la même partition puisque le fils de Michel Lekeux, Maxime, vient de rentrer au Conservatoire de Paris et que sa fille Émilie étudie pour être un jour professeur de musique en milieu scolaire. Dans cette famille de mélomanes, il ne faudrait pas oublier l'épouse de Michel Lekeux, Yasmine, qui a été elle aussi à bonne école puisqu'elle a suivi les cours de Monsieur et Madame Lekeux, qui allaient devenir… ses beaux-parents !

Les centres de loisirs

un menu à la carte

On n'est jamais aussi bien servi que par soi-même… Voilà pourquoi les jeunes Vendômois ont participé à l'élaboration des programmes que proposeront les centres de loisirs durant l'été.

Que veulent les jeunes ? Que faut-il leur proposer pour les intéresser ?… Vaste, très vaste question, à laquelle il n'est pas toujours aisé d'apporter des réponses. À la Direction Enfance Jeunesse de la Communauté, on a trouvé le moyen de contourner (en partie) la difficulté inhérente au choix des activités à offrir aux enfants et aux adolescents durant l'été. Ce moyen est simple, il consiste à demander leur avis aux principaux intéressés et à les associer aux propositions qui leur seront faites ! Résultat : le copieux programme des « estivités » préparé pour la jeunesse vendômoise durant les mois de juillet et août devrait coller au plus près à ses attentes. Le conditionnel est toutefois de rigueur, sachant que le goût dans cette tranche d'âge peut varier assez rapidement en fonction de l'air du temps. La lecture des plaquettes-programmes éditées par la Communauté est instructive pour les parents désireux de connaître les activités « dans le vent ». Ils pourront trouver à travers la liste des ateliers, des sorties et des séjours ce qui se fait de plus « tendance ». On ne sera pas surpris d'y trouver des stages consacrés au hip-hop, à la danse afro-salsa ou au « graff ». Encore plus branché est le stage destiné à apprendre la fabrication d'un didgeridoos (du nom d'un instrument de musique australien). Des activités comme l'initiation à la photo, la vidéo, la robotique, la musique assistée par ordinateur devraient elles aussi faire le plein d'amateurs. Plus surprenant est ce stage intitulé « Relooke ta chambre ». Pas d'affolement, il ne s'agit pas d'un atelier « Peinture menuiserie » in situ mais d'apprendre aux jeunes à confectionner des meubles, bibelots et accessoires pour personnaliser leur chambre.

Côté grand air, la pratique du zapping touche aussi le sport, ce qui se traduit par cette proposition d'un défi multisports (voir descriptif en page 14). Parmi les activités « fun » les plus demandées, on trouve bien sûr le paint-ball, l'accro-branches et dans le même esprit le cirque et la voltige. Cela n'empêche pas des activités plus classiques, comme l'équitation, l'observation des étoiles, le modélisme ou les sorties baignade de figurer au programme de cet été 2005. Pour ce qui est des voyages qui contribuent on le sait à former la jeunesse, les destinations proposées sont tentantes, puisqu'on pourra partir en Auvergne, dans le Morbihan ou encore en Vendée. À noter que la formule « Séjour d'été » sera en place prioritairement durant le mois d'août. Bonnes vacances à tous et bon courage aux équipes chargées de l'encadrement.

« Plus surprenant est ce stage intitulé "Relooke ta chambre" »

On fait l'appel

Pour donner l'ampleur des moyens mis en œuvre pour faire passer de bons moments aux jeunes Vendômois durant leurs vacances scolaires, on peut rappeler quelques chiffres. Durant l'été, ce sont :

- Environ 750 jeunes de 3 à 13 ans qui fréquenteront les centres de loisirs.
- Pour les accueillir, 6 structures fonctionneront, auxquelles s'ajoutent les deux salles de quartier.
- Pour ceux qui veulent s'éloigner de Vendôme, 16 séjours seront proposés.
- Pour encadrer tout ce petit monde, le service Enfance Jeunesse aura besoin de 90 animateurs.
- Côté juniors, on attend 300 jeunes âgés de 14 à 17 ans, tout au long des deux mois d'été.
- L'encadrement de cette tranche d'âge sera assuré par une quinzaine d'animateurs.
- Les 14-17 ans auront le choix entre 12 séjours, 10 stages, 16 sorties et l'accès aux activités des deux salles de quartier.

Ville et **Communauté :** communication

mode d'emploi

Depuis le 1er janvier 2003, l'essentiel des services rendus directement à la population (enfance, jeunesse, culture, tourisme, principaux équipements sportifs) a été transféré à la Communauté du Pays de Vendôme. La Ville et la Communauté vont donc progressivement adapter leurs outils de communication pour permettre aux Vendômois de bien identifier qui fait quoi ; les guides pratiques étant communs à l'ensemble du territoire communautaire. Le nouveau magazine de Vendôme s'inscrit dans cette démarche. Il sera suivi en septembre de la parution du journal de la Communauté, interrompue depuis plus de 4 ans, et de la mise en ligne du site portail Internet de la Ville et de la Communauté début 2006.

Service Communication - Hôtel de Ville - 41100 Vendôme
✆ 02 54 89 42 00 - Mél : communication.vendome@wanadoo.fr

En cours...

Le site portail Internet de la Ville et de la Communauté du Pays de Vendôme

La Ville et la Communauté ont décidé de créer un seul site pour présenter l'ensemble de leurs activités. Les habitants de Vendôme pourront ainsi accéder à l'ensemble des informations sur les prestations offertes par la Ville (cantines scolaires, garderies par exemple) ou la Communauté du Pays de Vendôme (crèches, école de musique…) sans avoir à connaître à l'avance qui fait quoi entre la Ville et la Communauté. Le site sera également un outil de communication pour la promotion de Vendôme et de son territoire auprès des touristes et des acteurs économiques soucieux de connaître les possibilités d'implantation dans notre région. Les Vendômois sont associés à l'élaboration de ce site Internet. Un groupe de travail, issu des comités de quartiers, a été consulté sur l'architecture du site et il le sera à nouveau pour tester directement sa fonctionnalité avant sa mise en ligne.

© Photodisc

Le magazine de la Ville de Vendôme

La nouvelle maquette et le nouveau rubriquage ont été conçus pour mettre en avant tout ce qui vit, bouge et fait l'actualité à Vendôme, que les actions et initiatives soient conduites par la Ville, par la Communauté, par d'autres organismes publics ou par des acteurs associatifs et privés. Les dossiers permettront notamment de mieux connaître et d'appréhender la manière dont la Ville évolue et se transforme, et une nouvelle rubrique interactive intitulée « Dialogue » abordera les questions liées à la citoyenneté et au bien vivre ensemble. Trois numéros seront édités chaque année, au lieu de quatre précédemment.

Détail des rubriques du nouveau magazine de la Ville :

›Brèves :
Un aperçu synthétique riche en couleurs et ludique de plusieurs sujets qui devraient attirer votre attention… le temps d'une brève.

›Initiatives :
Tous les jours, les associations, les entreprises, les acteurs publics innovent et améliorent l'attractivité et la qualité de vie de notre ville. La rubrique Initiatives met en lumière leurs actions.

›Vivre à Vendôme :
Le fonctionnement des services publics, un nouvel aménagement sur la voirie, un nouvel équipement, un événement local, la rubrique Vivre à Vendôme donne les clés pour bien vivre la ville au quotidien.

›Voir Vendôme :
Cette rubrique vous propose un gros plan sur une particularité de la ville pour découvrir ou redécouvrir Vendôme sous un nouveau jour.

›Dossier :
Objectif : vous apporter une information claire et complète sur des sujets importants concernant tous les Vendômois.

›Dialogue :
La partie Dialogue sera un espace interactif au sein duquel seront abordés les problèmes qui vous concernent au quotidien. Vous pourrez participer à l'élaboration de cette rubrique en nous soumettant vos suggestions, vos questions ou vos témoignages.

Vous retrouverez également dans cette nouvelle maquette des rubriques qui vous sont désormais familières, telles que Tribune libre ou Cité pratique.

Maquette en cours

Bientôt le journal de la Communauté du Pays de Vendôme

Le premier numéro paraîtra début septembre. Il mettra spécifiquement en avant les actions conduites dans les domaines de compétences de la Communauté du Pays de Vendôme et s'attachera à mieux faire connaître toutes les particularités des communes du territoire. Son format (tabloïd) ainsi que sa maquette qui respectera la nouvelle charte graphique de la Communauté permettront de le distinguer facilement du magazine de la Ville. Le journal de la Communauté paraîtra deux fois par an.

Dossier

L'été se donne en spectacle !

Cinéma, musiques, patrimoine, photographie, sports, loisirs... ce sera l'été de tous les talents ! Avec ces concerts, l'été sera show, le ciné sera en fête et la photographie descendra dans la rue. Le Loir, quant à lui, offrira sa fraîcheur aux navigateurs. Beau programme pour un bel été.

Au programme...

- **Samedi 18 juin 21h**
  Prajna, Cour du Cloître, Vendôme
- **Jeudi 30 juin 21h**
  Création Ez3kiel/Nosfell, Cour du Cloître, Vendôme
- **Vendredi 8 juillet 21h**
  Les Gens, La Ville-aux-Clercs
- **Samedi 16 juillet 21h**
  Chet, Cour du Cloître, Vendôme
- **Vendredi 22 juillet 21h**
  Simon Nwambeben, Cour du Cloître, Vendôme
- **Jeudi 28 juillet 21h**
  De Kift, Cour du Cloître, Vendôme
- **Samedi 6 août 21h**
  Monarica, Plan d'eau, Lunay
- **Vendredi 19 août 21h**
  Lutz'o, Cour du Cloître, Vendôme
- **Vendredi 26 août 21h**
  Kaleid, Cour du Cloître, Vendôme

Les scènes de Figures Libres

Prajna, Création EZ3kiel/Nosfell, les Gens, Chet, Simon Nwambeben, De Kift, Monarica, Lutz'o, Kaleid… Tous ces artistes « en groupe ou en solo » auront au soir de l'été 2005 un point commun, celui d'avoir exprimé leur talent sur différentes scènes du Vendômois entre le 18 juin et le 26 août. Ils le doivent au choix des plus éclectiques et des plus iconoclastes des programmateurs de musique de la région : « Figures Libres ». L'autre point commun de la plupart de ces groupes est de n'être connu que d'un cercle d'initiés mais tous sont bien décidés à l'élargir au maximum. Comme ces spectacles sont gratuits, le bon conseil que l'on peut donner à celles et ceux qui seront cet été à Vendôme est d'aller les yeux fermés et les oreilles ouvertes découvrir ces neuf groupes en live. Si vous voulez au préalable opérer une sélection par genre, le livret « Les Rendez-vous de l'été » édité par le service culturel de la Communauté du Pays de Vendôme est une bonne source d'information. En résumé, et sous réserve d'approximation (que les puristes nous pardonnent) on peut classer Prajna à la rubrique « mélangiste » (à la croisée du rock, du trip hop et du ragga), Ez3kiel/Nosfell associe quant à lui la vidéo et la musique électronique dans un univers poétique. Pour le groupe Les Gens, le classement est plus aisé sachant qu'ils sont vendômois et que le répertoire du groupe, teinté de folk, de pop et d'humour, a déjà ses adeptes. Chet est un chanteur à texte, sentimental et fragile dont on dit qu'il possède la rock attitude et une filiation avec Barbara ! Simon Nwambeben, jeune artiste camerounais, auteur-compositeur et musicien, accompagne ses textes d'un subtil mélange de sons modernes et traditionnels. Avec les Franco-Hollandais De Kift, on s'orientera vers les fanfares des années 30, la musique de Nino Rota et de Tom Waits ! Les influences et les références de Monarica permettent un parrainage plus aisé, on parle à leur sujet de Dylan, Neil Young, Kerouac, on devine ainsi l'état d'esprit de la route ! Avec Lutz'o, on évoque encore et toujours le mélange, il s'agit cette fois-ci de pop, de blues et d'invitation à l'amour et aux voyages intérieurs. On finit avec le Finistère et Kaleid, un groupe breton bretonnant, pur beurre, pur sucre. Ces musiciens proposeront un fest-noz tonique et convivial, c'est la « celtitude » de passer une bonne soirée.

Au programme...

Photo expositions

Du 17 juin au 10 juillet

Lieux d'exposition et photographes exposés :

▸ **Dans la Cour du Cloître de la Trinité :**

Diaporama « général » : Lorenzo Virgili, Wilfried Estève, Jérôme Conquy, Magali Delporte et Frédérique Jouval : travail collectif réalisé dans le cadre du 125e anniversaire de l'Harmonie de Vendôme.

▸ **Autour du Marché Couvert :**

Valérie Couteron et Philippe Andrieu : Clichés de femmes et d'hommes sur leur lieu de travail.

▸ **À la chapelle Saint-Jacques :**

- **Denis Dailleux :** Sur les traces de Rimbaud au Yemen et en Éthiopie.
- **Pierre Crié :** Sur les traces des Dargahs, les tombes des maîtres Soufis, lieux de cohabitation et de tolérance en Inde.
- **Antoine Tempé :** Danseur africain.

▸ **Sur les bords du Loir (dans le parc Ronsard)**

Catherine Krulik
Le Carnaval de Rio.

Les Promenades Photographiques se déroulent à Vendôme depuis le 17 juin jusqu'au 10 juillet. Plusieurs lieux d'exposition ont été choisis pour présenter les œuvres de six photographes (voir détail ci-contre). Ce travail artistique ambitionne de bousculer le cadre qui est généralement adopté pour présenter des travaux photographiques (accrochage sur les murs d'une salle d'exposition). La formule proposée à Vendôme durant l'été s'apparente davantage à la lecture d'un magazine, d'un livre d'images, où chacun décidera du rythme et des étapes de sa promenade contemplative. Odile Andrieu, la directrice générale de cette exposition originale, parle ainsi de sa démarche : « Ces instants photographiques doivent toucher les sens à la manière de Philippe Delerm et de sa *Première Gorgée de bière*, ils doivent nous ramener à l'imaginaire, celui de l'enfance et des instants précieux qui accompagnent notre vie. »

© Antoine Tempé

Visite aux flambeaux

Féerique, étrange, surprenant… c'étaient les qualificatifs les plus employés lorsque l'on interrogeait l'an passé les heureux participants aux visites nocturnes du centre historique de Vendôme. Voir sous « un jour nouveau » les principaux monuments du centre-ville alors qu'il est bientôt minuit, c'est à ce paradoxe qu'aboutissent les promenades aux flambeaux. On ne change pas une formule qui plaît, voilà pourquoi l'offre conjointe de la Communauté du Pays de Vendôme et de l'Office de Tourisme est reconduite cet été (voir encadré). Ces visites nocturnes sont bien sûr animées par des guides conférenciers agréés par le Ministère de la Culture, mais le « plus » vient de l'atmosphère qui règne tout au long de ce périple grâce à un éclairage qui métamorphose la vision que l'on a des bâtiments illustres du centre historique. Ces visites originales s'adressent donc aussi bien aux touristes de passage qui ne connaissent pas le patrimoine de Vendôme qu'aux Vendômois conscients des beautés de leur ville, qui souhaiteront, l'espace d'une soirée, les redécouvrir à la lueur des chandelles.

Promenade nocturne aux flambeaux les jeudis 7, 21 et 28 juillet et les jeudis 4, 11 et 18 août. Départ de la visite 22h, rendez-vous à l'Office de Tourisme.
Durée de la visite 1 h 30, tarif 4,90 euros.

Un été au cinéma

À Vendôme, le 7e art est en territoire ami. Un festival lui est consacré depuis près de quinze ans (notez d'ores et déjà qu'il aura lieu cette année du 2 au 9 décembre) et l'opération « Un été au ciné » fait partie des temps forts de l'été. L'intérêt de cette manifestation sera cette fois-ci rehaussé par la diffusion d'un court métrage « made in Vendôme ». Ce travail a été conçu et réalisé par un groupe de dix cinéastes en herbe membres de l'association « Idéfuz ». Le nom est aussi original que la structure puisqu'il s'agit d'une des premières « Junior association » créées dans le Vendômois. À sa tête, un président, comme les grands, Robin Montereau, qui est, comme la plupart de ses potes, lycéen à Ronsard. Cette démarche a retenu toute l'attention du service Jeunesse. L'assistanat n'étant pas le genre de la maison, on a opté en fonction des besoins spécifiques de cette association pour la forme du parrainage. L'aide principale a consisté à entreprendre des démarches pour favoriser la diffusion du court métrage d'« Idéfuz ». Les portes auxquelles Christophe David du service Jeunesse a frappé se sont ouvertes, ce qui va permettre la diffusion de l'œuvre durant l'été. Débarrassée de ses soucis de programmation, la jeune équipe d'« Idéfuz » a pu concentrer son énergie à l'écriture du scénario, au tournage et au montage du court métrage. Bien sûr, on ne vous racontera pas le « film ». Sachez tout de même qu'il s'intitule « Le temps nous est conté » et qu'un Chaperon rouge des temps modernes en est la vedette.

▸ 12 juillet 21h
Projection du film *Lost in Translation*, réalisé par Sofia Coppola, avec Bill Murray et Scarlett Johansson
Au cinéma Ronsard

▸ 20 juillet 21h
Projection du film *Badlands*, du réalisateur Terrence Malick, avec Martin Sheen et Sissy Spacek
Salle des fêtes de la Ville-aux-Clercs

▸ 27 juillet 21h
Projection du film *eXistenZ*, de David Cronenberg, avec Jennifer Jason Leigh et Jude Law
Salle des fêtes de Lunay

Rappel : Au cours de ces trois soirées, le public pourra assister à la projection du court métrage réalisé par l'association« Idéfuz », « Le temps nous est conté ».

DR

Ateliers patrimoine

Pour les 6/12 ans

Le Moyen Âge, les détails de l'architecture des édifices religieux, les vitraux, l'héraldisme… Chers parents, essayez, au cours de l'été, de proposer ces thèmes à vos enfants (6-12 ans) en leur garantissant qu'ils s'amuseront autant qu'avec une sortie piscine ou une partie de jeu vidéo. N'essayez peut-être pas seuls, faites-vous aider par des « spécialistes », comme ceux qui sont chargés de l'animation des ateliers patrimoine durant l'été. La chasse aux gargouilles, Les senteurs du jardin, Les couleurs des vitraux, Construire au Moyen Âge, Dessine-moi un blason… sont les intitulés de ces différentes activités proposées. Reconnaissez qu'ils sont plus évocateurs que les thèmes donnés en ouverture de cette présentation. Dans un souci d'efficacité et une volonté de bien encadrer les enfants, le nombre des participants par atelier est limité à dix (les pré-inscriptions sont donc nécessaires). Ils fonctionnent suivant un schéma commun, une première partie est consacrée à l'observation et une seconde à la création. À titre d'exemple, l'atelier « La chasse aux gargouilles » consiste à emmener le groupe d'enfants faire le tour de l'abbaye de la Trinité pour repérer un maximum de ces drôles de gouttières avec leurs formes humaines ou animales et au retour d'en confectionner une soi-même en utilisant une glaise appropriée. Le tout fonctionne à merveille et les deux heures consacrées à cette activité paraissent toujours trop courtes à nos jeunes érudits comme… à leurs parents.

▸ Lundi 11 juillet
La chasse aux gargouilles

▸ Lundi 18 juillet
Senteurs du jardin

▸ Mercredi 20 juillet
Construire au Moyen Âge

▸ Lundi 25 juillet
Couleurs des vitraux

▸ Lundi 1er août
La chasse aux gargouilles

▸ Mercredi 3 août
Dessine-moi un blason

▸ Lundi 8 août
Senteurs du jardin

▸ Mercredi 17 août
Couleurs des vitraux

▸ Lundi 22 août
Construire au Moyen Âge

Rendez-vous Cour du Cloître à 15h. Durée de l'atelier 2 h. Tarif : 3,20 euros. Pré-inscription à l'Office de Tourisme. Atelier conçu et réalisé par l'animation du patrimoine de la Communauté du Pays de Vendôme.

Le Loir en canoë

Quel point commun y a-t-il entre d'anciens lycéens de la même promotion, des membres d'une équipe de judo, des cadres et employés de la même entreprise, une famille nombreuse venant fêter l'anniversaire de l'un des siens ? Réponse : celui d'avoir profité des premiers beaux jours pour s'offrir une balade en canoë sur le Loir. Marc Le Breton, le

« Pour éviter un retour "en stop", le club met en place une navette »

président du club vendômois de canoë-kayak, est le premier ravi de cet engouement pour sa discipline et « sa » rivière. Les groupes, comme les individuels seront les bienvenus durant tout l'été pour goûter aux joies de la navigation sur l'une des plus belles rivières de la région Centre. Pour embarquer, rendez-vous à la piscine des Grands-Prés, le « parc canoës » est situé tout près des terrains de pétanque. Savoir nager est indispensable, comme posséder quelques rudiments pour diriger un canoë biplace (surtout si l'on occupe la place arrière du capitaine). Il est également conseillé d'être chaussé durant la promenade (plusieurs portages des embarcations sont prévus pour franchir à pied les chutes d'eau), et en cas de grand soleil prévoir une casquette pour éviter les effets de la réverbération. Pour les débutants, la sortie d'un groupe peut bénéficier de l'accompagnement d'un moniteur diplômé, qui saura vous guider tout au long de votre promenade. Le circuit le plus prisé consiste à faire le tour de Vendôme en longeant le faubourg Saint-Bienheuré, la porte Saint-Georges, les Prés-aux-Chats, le mail Leclerc, le Minotaure, avec retour au club. Il faut compter environ 2 h 30 pour effectuer ce périple « citadin » et plus si l'envie d'aller boire un verre dans un des nombreux cafés du « port » qui jalonnent le parcours vous amène à jeter l'ancre. Des balades au long cours sont possibles avec des itinéraires comme un départ de Vendôme et une arrivée au Gué-du-Loir, ou encore un départ de Fréteval et une arrivée à Vendôme. Il faut compter une bonne demi-journée pour effectuer ces parcours. Pour éviter un retour « en stop » au point d'embarquement, les responsables du club vendômois ont mis en place une navette qui peut, à la demande, vous ramener à votre port d'attache (compter 6 euros supplémentaires pour ce service).

Le prix de la location pour une demi-journée s'élève à 16 euros pour un canoë biplace et à 9 euros pour un K1. Pour une journée, les tarifs sont respectivement les suivants : 32 et 16 euros. Les gilets de sauvetage (obligatoires) ainsi que les pagaies sont fournis. Contact : Marc Le Breton 02 54 72 16 24

Défi multisports

« L'aventure est à nos portes »… La direction Enfance Jeunesse entend bien en faire la démonstration du 18 au 22 juillet. Durant cette période, ses animateurs convient un groupe d'une dizaine d'adolescents (14-17 ans) à vérifier par eux-mêmes que le Pays de Vendôme possède des lieux adaptés aux sports nature. Ils seront douze à relever ce « Défi multisports ». Au programme : du VTT (ce sera le principal moyen de locomotion durant ce périple), du kayak (le Loir servira de terrain de jeux), de l'escalade et des jeux de ballon en fonction de la nature du terrain rencontré. L'encadrement du groupe sera assuré 24 h/24 par deux moniteurs et le mode d'hébergement choisi pour cette itinérance sera en phase avec l'esprit de ce défi. Comprenez que tout le monde dormira sous une toile de tente. L'ambiance et la bonne humeur qui devraient régner tout au long de ce séjour compenseront largement le caractère spartiate du couchage prévu.

Pour tous renseignements, écrire ou se rendre à la Direction Enfance Jeunesse, 31, mail Leclerc, Vendôme.

BENWAR HOME DESIGN

Pleins feux sur les vitraux

Eléments à part entière du patrimoine vendômois, les vitraux, qu'ils soient contemporains ou vieux de neuf siècles, font l'objet d'une attention toute particulière.

La Vierge à l'Enfant et l'exposition du Louvre

Vendôme s'est vu décerner en 1986 le prestigieux label « Ville d'Art et d'Histoire » pour la qualité et la valeur de son patrimoine. C'est dans le centre historique que se concentrent la plupart de ses richesses ; parmi elles, l'abbatiale de la Trinité est l'un des éléments majeurs. C'est à l'intérieur de cette église que l'on retrouve l'une des œuvres d'art les plus renommées de Vendôme : le vitrail de la Vierge à l'Enfant. Tous les guides touristiques et a fortiori tous les ouvrages spécialisés dans l'art religieux le mentionnent et évoquent, pour expliquer sa valeur et sa rareté, la date de sa création. Des recherches récentes ont confirmé que ce vitrail a été réalisé durant le premier quart du XII[e] siècle. Il n'existe en France que deux vitraux comparables : la représentation de l'Ascension du Christ, visible dans la cathédrale Saint-Julien du Mans, et une représentation de la Crucifixion dans la cathédrale Saint-Pierre de Poitiers.

« Le plus ancien vitrail de la Trinité date du 12[e] siècle »

La rareté du vitrail de la Trinité lui a valu d'être présenté au musée du Louvre du 28 février au 6 juin dans le cadre de l'exposition « La France romane ». Notre vitrail s'est retrouvé aux côtés de trois cents œuvres (sculptures, objets précieux, manuscrits, sceaux, monnaies…) provenant de collections publiques françaises, européennes et américaines. Cette exposition évoquait l'éclosion des premières réalisations artistiques médiévales. À noter que l'on a profité du déplacement du vitrail pour lui faire une toilette (dépoussiérage, nettoyage…). Ce travail minutieux a été confié au maître verrier Jean Mauret. Celles et ceux qui connaissaient l'œuvre présente à l'abbatiale et qui l'ont vue exposée au Louvre ont été impressionnés par les résultats de sa restauration. Les détails des visages de la Vierge et de l'Enfant Jésus apparaissent désormais alors qu'ils étaient jusqu'alors dissimulés par les poussières. On a hâte de partager ces découvertes dès que le vitrail aura retrouvé sa « maison mère ».

L'atelier de Résurgence

On connaît la passion pour les vieilles pierres, celles qui guident les bénévoles à participer durant leurs loisirs à des chantiers de restauration de bâtiments anciens. Les vitraux « malades » ont eux aussi leurs passionnés. Pierre Dumont est l'un de ces « praticiens » qui passe une partie de son temps au chevet de vitraux pour leur délivrer des soins afin de leur rendre leur éclat initial. Pierre Dumont intervient dans le cadre de l'association Résurgence, créée en 1970 et présidée par Yves Roignan. Ses adhérents participent à titre bénévole à la mise en valeur et à la restauration du patrimoine construit de la ville de Vendôme et de ses environs. Avec quelques amis passionnés comme lui par les vitraux, Pierre Dumont a entrepris un chantier de longue haleine qui consiste à restaurer les vitraux du Cloître de la Trinité.

Ces baies sont au nombre de six en façade, auxquelles s'ajoute une supplémentaire située dans l'angle de la galerie. Cinq ont déjà été restaurées, la dernière ayant été récemment remise en place. Le chantier va s'interrompre durant l'été et l'automne, Résurgence a prévu de remettre les bleus de chauffe pour la sixième baie à la fin de cette année. Le travail de restauration des vitraux ne s'effectue pas sur le site de l'abbaye, les maîtres verriers de l'association ont trouvé un local. Ils peuvent ainsi stocker leur matériel et effectuer les soins minutieux que réclame ce travail à l'abri. La « repose » des verres constitue toujours une opération délicate puisque dans un souci d'authenticité (l'architecte des Bâtiments de France supervise ces opérations) et de respect des méthodes ancestrales, c'est à l'aide de baguettes de plomb que sont assemblés les différents fragments de vitrail. Un faux mouvement, un geste malheureux et ce sont des heures de travail qui partent en morceaux. Il faut donc faire preuve de patience et de minutie pour éviter de… péter les plombs !

Notre-Dame des Rottes

Si on sait peu de chose sur les artistes et les maîtres verriers qui ont uni leurs talents pour réaliser le vitrail de la Vierge à l'Enfant de la Trinité, l'histoire des vitraux de l'église des Rottes s'écrit encore au présent. C'est à l'artiste peintre bien connue dans le Vendômois Anne Huet que l'on doit les « cartons » de cette fresque très colorée. Elle se souvient encore aujourd'hui parfaitement de cette création (réalisée à la fin des années 60) et de sa collaboration à la réalisation de cette œuvre. Ce fut pour elle la première (et la seule) expression artistique dans ce domaine. Anne Huet se rappelle encore avec émotion les heures passées à agencer sur sa toile les couleurs du kaléidoscope de verre destiné à décorer l'église des Rottes. Sa transposition devait initialement être confiée à un verrier professionnel. Mais les deniers du culte étant à l'époque au plus bas, c'est l'abbé Lepage* qui s'est retrouvé au pied du mur. Entre deux offices, notre curé transformait son presbytère en atelier pour marteler les plaques de verre colorées afin d'obtenir les fragments conformes aux dessins initialement réalisés par Anne Huet. Il fallait ensuite assembler les pièces du puzzle et notre abbé devenait maçon pour manier truelle et béton. Peu de temps auparavant, un autre curé s'était lancé dans une pareille aventure. On peut aujourd'hui admirer son travail dans l'église Saint-Joseph de la ZUP de Blois. Pour l'église des Rottes, la commande passée à Anne Huet portait sur l'ensemble des murs de l'église. Faute de temps, faute d'argent, le projet a été, en cours de route, redimensionné pour connaître son aspect actuel. À noter que la fresque peinte sur le mur sous les vitraux est l'œuvre de Louis Leygue.

** Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons le décès de l'abbé Jacques Lepage, curé de Notre-Dame des Rottes pendant 33 ans. Il laisse dans le cœur des Vendômois de toutes confessions le souvenir d'un homme d'une grande ouverture d'esprit et d'une profonde humanité.*

À la découverte du coteau nord

Le coteau nord est sur la bonne pente, celle d'une mise en valeur, d'une ouverture aux promeneurs et d'un retour en force de l'activité viticole. Suivez le guide…

Si les Vendômois connaissent la forêt communale du Bois de l'Oratoire, tous n'ont pas encore découvert les charmes du vignoble de la Pente des Coutis pourtant tout proche. Situé entre le quartier des Provinces et la forêt de Vendôme, le vignoble de la Pente des Coutis a connu un réaménagement complet grâce aux viticulteurs et à la Ville de Vendôme. Dans les années 1980, la perte d'intérêt pour ces terres viticoles extrêmement morcelées, ainsi que le développement de l'urbanisation jusqu'au pied du coteau avaient entraîné l'abandon de nombreuses parcelles. Dans le même temps, la Ville de Vendôme s'était portée acquéreuse de terrains afin de limiter le développement d'une faune et d'une flore gênantes pour certains riverains. Des questions se sont alors posées sur le devenir de ces terres difficiles à entretenir. Les élus, soucieux de conserver cet espace naturel aux portes de la ville, ont fait appel, en 1991, au Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE). Après étude, ce dernier a proposé la réalisation d'une plantation viticole à caractère pédagogique. Pour ce faire, des réunions d'informations ont été réalisées avec les propriétaires, les riverains et les viticulteurs locaux pour monter le projet. Puis, des études complémentaires et l'engouement des différents acteurs ont permis d'engager un remembrement entre 1998 et 2001. Au final, la Pente des Coutis retrouve son activité viticole sur une dizaine d'hectares exploités par quatre viticulteurs. De plus, la Ville de Vendôme a conservé 3 500 m^2 afin de réaliser un aménagement complet qui conjugue transmission de la mémoire locale, plantation d'espèces anciennes, espace productif, touristique et pédagogique. En effet, sur cette parcelle, ont été plantés une trentaine de pommiers anciens avec l'aide de l'association des croqueurs de pommes et un jardin ampélographique (étude de la vigne) avec le syndicat des producteurs des coteaux du Vendômois. Une table d'orientation présente le paysage pittoresque de la vallée du Loir et une maison de vigne réalisée avec les méthodes et les matériaux traditionnels vient d'être achevée. Des visites organisées par l'Office de Tourisme et les viticulteurs facilitent la découverte de ce site agrémenté d'une signalétique spécifique. Enfin, les promeneurs sauront apprécier les différents chemins et sentiers permettant l'accès au vignoble et notamment le chemin de Grande Randonnée de Pays du Perche vendômois. À découvrir sans modération si cela n'est pas encore fait…

La maison de vigne

Une petite maison typique des paysages viticoles a été construite au beau milieu des vignes. On a utilisé pour cela des matériaux du terroir, comme le tuffeau et la tuile de pays. Traditionnellement ces maisonnettes servent aux viticulteurs à ranger leurs outils. Ils y trouvent aussi gîte, couvert et abri. Cette maison a été construite d'après les plans de Jean-Marie Lorain (1937-2002), ardent défenseur du patrimoine rural.

Une table pour s'orienter

Au sommet du coteau, une table d'orientation fournit aux promeneurs les clés du paysage qu'ils surplombent. La cité de Vendôme est à leurs pieds, avec ses quartiers anciens et ses extensions contemporaines. Cette table, en forme de demi-cercle, permet de se repérer sur un champ visuel de 180° grâce au paysage peint à l'aquarelle par Dominique Mansion.

Tribune

Groupe de l'opposition

Relancer la construction européenne

Le vote exprimé le 29 mai par les Vendômoises et les Vendômois comme par l'ensemble des Français, au-delà de ses conséquences sur le processus de la construction européenne, est un double cri d'alarme.

Il est le reflet d'inquiétudes profondes quant à l'avenir, face au chômage persistant, concernant notre modèle économique et social confronté à la mondialisation, ou encore l'adaptation des services publics dans une société en pleine mutation.

Il montre aussi une perte de confiance dans la capacité de l'action politique à peser sur le cours des choses et cela nous interpelle tous, comme citoyens et comme élus locaux. Ce scepticisme dépasse d'ailleurs les clivages partisans trop souvent entretenus artificiellement.

Le message du 29 mai évoque aussi le souhait d'une Europe vraiment au service des citoyens. Mais, Vendômois, on vous a menti ! Et vous le savez à présent, il n'y a pas et il n'y aura pas de plan B.

Personne ne peut s'en réjouir aujourd'hui.

À Vendôme, nous savons que l'Europe doit se construire sur des réalités concrètes, à l'image du jumelage qui unit notre ville à Gevelsberg depuis plus de trente ans. Tous ceux qui participent et font vivre chaque année cet échange savent combien le projet européen est fort de sens et d'espoir.

L'action visionnaire des pionniers de l'époque, l'amitié sans cesse réaffirmée entre la France et l'Allemagne, le symbole de la présence du Maire de Gevelsberg à l'occasion des cérémonies commémorant le 60e anniversaire du 8 Mai 1945 à Vendôme, nous rappellent l'importance des initiatives concrètes à prendre afin de relancer la construction européenne.

Développer les échanges scolaires, sportifs ou culturels avec les pays membres de l'Union européenne, favoriser la mobilité scolaire et l'apprentissage professionnel au sein de ces pays, sont autant de priorités à mettre en œuvre à Vendôme comme partout en France, pour ne pas avoir, demain, l'amer regret de constater que le rêve européen s'est envolé un 29 mai 2005.

► Les élus de l'opposition.

Groupe de la majorité

Fuite en avant ou stratégie citoyenne

La profondeur de la crise sociale, politique et de confiance qui mine la société française vient d'être révélée par le résultat de la récente consultation populaire.

Nos concitoyens se sont exprimés, témoignant par leur vote de leurs difficultés, de leur désespérance, de leur manque de perspectives mais aussi de leur espoir en une autre Europe. Dans ce contexte, il aurait été souhaitable que le Président de la République prenne acte de la volonté populaire.

Il aurait été normal qu'il prenne la mesure des souffrances sociales exprimées à cette occasion par la majorité des salariés, ouvriers et employés, chômeurs et retraités, maltraités dans leur emploi, leur pouvoir d'achat et leurs droits.

Il aurait été bienvenu qu'il s'interroge sur le sens du vote de l'immense majorité des salariés sacrifiés au dieu du grand marché mondial et trompés par les mirages de l'entreprise compétitive.

Et surtout il aurait été vital qu'il s'inquiète de la gravité de la fracture démocratique qui ne cesse de s'accroître entre « la France d'en bas » comme le disait si déplaisamment Monsieur Raffarin, et ceux qui la gouvernent à défaut d'en être les représentants.

Au lieu de quoi il choisit la fuite en avant dans l'application des dogmes du libéralisme avec, entre autre, la mise en pièces du code du travail et la création des contrats de travail de deux ans qui institutionnalisent le travail précaire.

La bataille contre ces projets ne nous exonère pas, loin de là, de mener tous les combats politiques et sociaux pour construire une Europe citoyenne, sociale et solidaire. Notre pays et l'Europe ont partie liée, il y a interaction entre les deux niveaux. Le vote des Français a porté ces deux éléments de manière indissociable. L'heure est venue d'ouvrir un vaste débat constructif, un débat citoyen, populaire, n'excluant personne, quel qu'ait été son vote, un débat qui débouche sur des propositions collectives pour une alternative progressiste et démocratique. C'est ainsi qu'une autre politique deviendra possible en France et en Europe.

Et si, finalement le vote du 29 mai était le vote d'espoir de millions de citoyens adultes et prêts à construire notre Europe...

► Les élus de la majorité.

Doucement les basses !

Lorsqu'il est excessif, égoïste et irrespectueux des règles de vie en société, c'est bien le bruit le plus grand des mépris ! Réhabilitons le silence…

Comme l'ours le fait de sa tanière, l'homme sort de son habitat avec l'arrivée des beaux jours. S'il habite un pavillon, c'est son jardin qui va devenir son lieu de vie en plein air ou son balcon dans le cas d'un appartement. Chacun s'en réjouit et profite de cette saison pour s'adonner aux plaisirs des soirées prolongées entre amis, des grillades sur la braise sans oublier les mille et une attentions que l'on doit à un jardin ou à une maison bien entretenus. Tout irait pour le mieux dans le meilleur des étés si la plupart de ces activités se faisaient sans bruit et sans causer de gêne pour le voisinage. Quelles sont les limites du supportable ?

Que doit-on exiger de ses voisins et en retour que ne doit-on pas leur faire subir ? Dans la plupart des cas, c'est le bon sens (tout près de chez soi) qui évite que les différends de voisinage ne s'enveniment et virent à l'orage. On ne rappellera jamais assez que l'usage de la tondeuse (ou de tout autre engin de jardinage ou de bricolage bruyant) est à proscrire tôt le matin ou à l'heure des repas, qu'il faut éviter pour une soirée dansante « maison » d'utiliser une sono digne d'une rave-party dans les monts Lozère. Quant aux courses de scooter, passé minuit, elles sont à bannir. Dans le doute, avant d'appuyer sur le démarreur de son engin, de faire rougir son barbecue ou de danser sur le dernier tube de techno, la question qu'il faut se poser pour deviner quelle sera la réaction de ses voisins est celle-ci : Supporterais-je ce que je vais leur faire supporter ? Cette réflexion préventive est d'autant plus utile que les nuisances sonores s'apparentent le plus souvent à des opérations de représailles ! Sauf à se réfugier sur une île déserte, la vie en société, particulièrement l'été dans un quartier urbain, réclame tolérance, philosophie et… mémoire. Aux adultes de se souvenir qu'ils ont

Dispositions générales

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

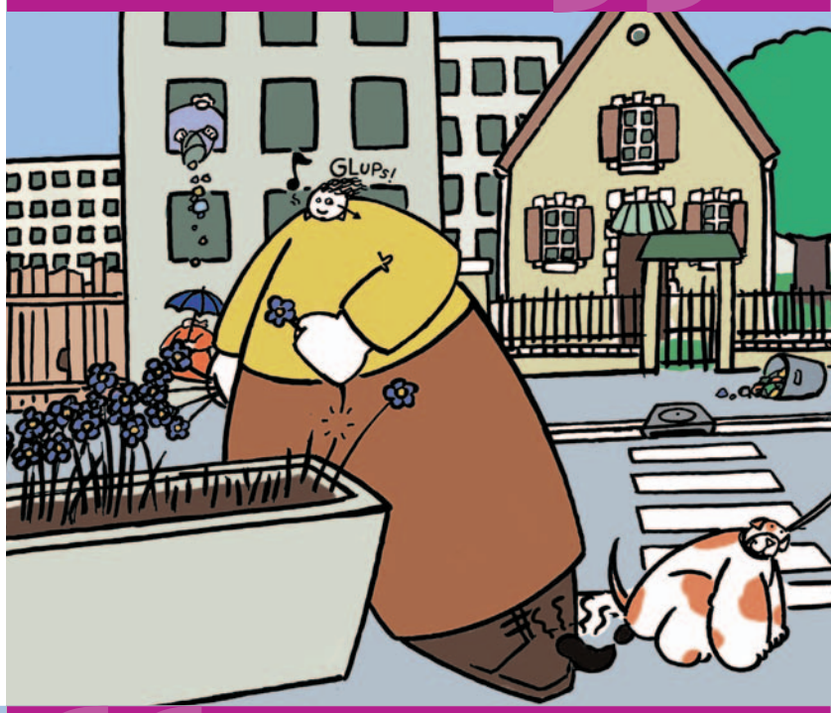

La caravane passe…

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit (notamment les colliers anti-aboiement) de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.

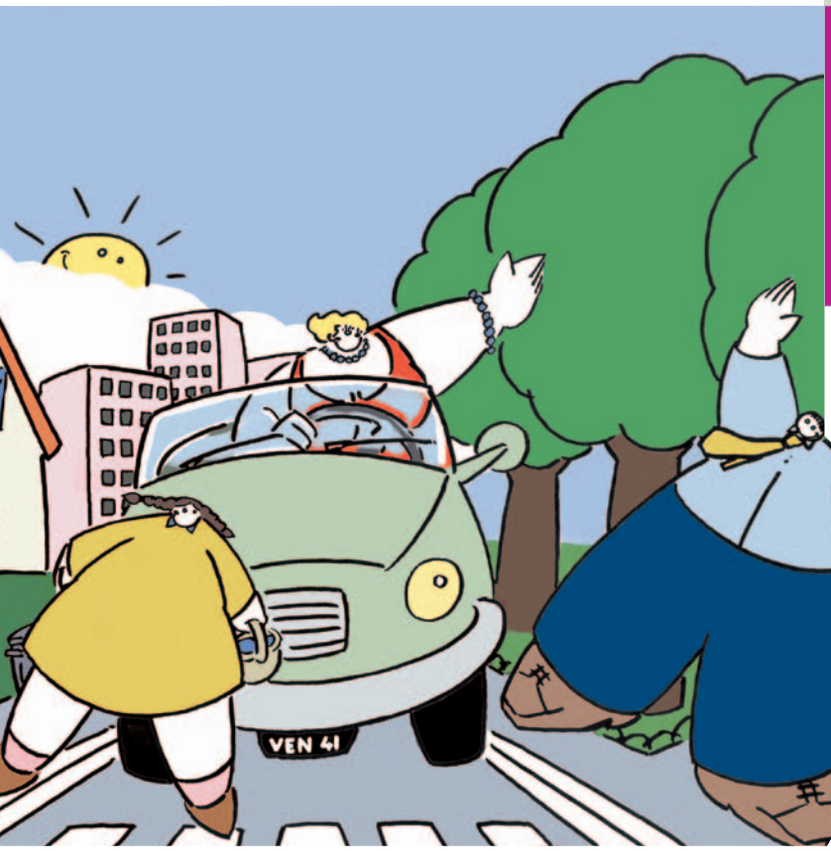

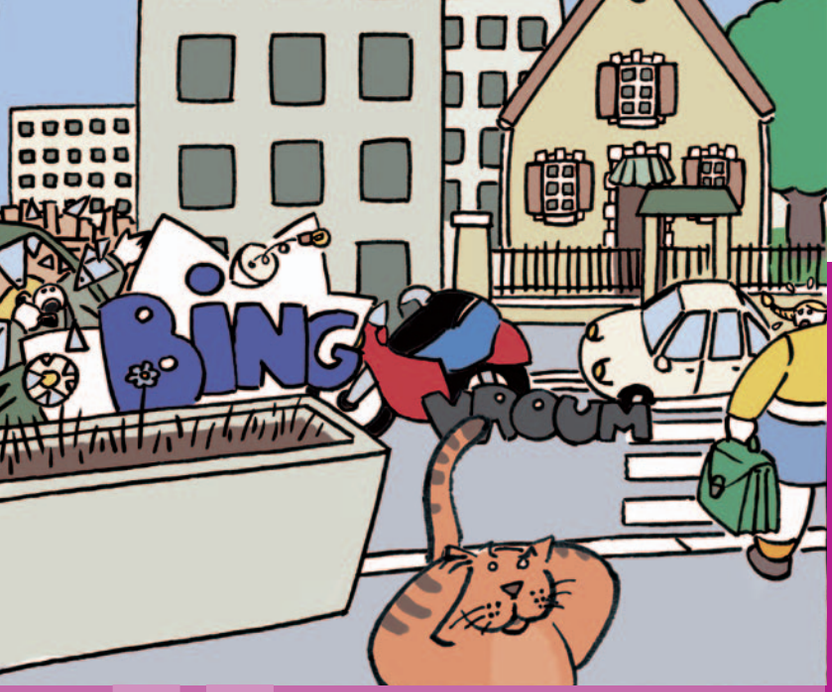

Silence… on tourne…

Sur les voies publiques, les voies privées accessibles au public, les lieux publics ou accessibles au public et les lieux de stationnement des véhicules à moteur, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif quelle qu'en soit la provenance (telles que les émissions sonores de toutes natures, les émissions vocales et musicales, les appareils de diffusion sonore, les véhicules à moteur non munis d'un dispositif d'échappement homologué, les réglages de moteurs, les usages intempestifs de klaxon, les pétards…). Des dérogations peuvent, à titre exceptionnel et pour une durée limitée, être accordées lors de circonstances particulières telles que des manifestations commerciales ou des fêtes.

Des amendes salées

Il arrive que la Police municipale ait à se déplacer pour arbitrer un différend de voisinage et si nécessaire verbaliser les fauteurs de troubles. Une fois au contact, sa priorité est de parvenir à un retour au calme par la médiation et la négociation. La méthode est efficace puisqu'à ce jour elle est parvenue à apaiser les esprits sans que les représentants de l' ordre n'aient à remplir leur carnet à souche. Au cours de la phase de dialogue la Police rappelle souvent à titre d'information et de réflexion les sanctions encourues par les contrevenants aux règles de la vie en société. Les amendes peuvent aller à leur encontre de 35 euros (délits de première classe) jusqu'à 450 euros (troisième classe prévue par le code de la santé publique) suivant la gravité des faits.

Le mur du son

Les travaux bruyants liés à des chantiers sont interdits les dimanches et jours fériés et de 20h à 7h les jours ouvrables. Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par le Maire ou par le Préfet s'il s'avère nécessaire que ces travaux soient effectués en dehors des heures et jours autorisés.
La demande de dérogation doit être formulée un mois à l'avance et préciser la localisation du chantier, la nature des travaux, les motivations de travail hors des horaires habituels, une estimation des niveaux sonores générés. L'information préalable des riverains est assurée par le bénéficiaire de la dérogation.

été « mômes », que la fin de l'école est plutôt une période joyeuse et que les vacances scolaires sont propices pour faire les fous. Mieux vaux prévenir que guérir… À cet égard, il est toujours conseillé d'informer ses voisins qu'à titre exceptionnel, la réception prévue tel soir va sans doute occasionner plus de bruit que d'habitude mais que tout sera fait pour en contrôler l'ampleur.
Cette attention est toujours la bienvenue. Malgré le dialogue, la prévention, les efforts pour parvenir à un respect mutuel, il arrive malheureusement que des situations s'enveniment et que l'incompréhension donne lieu à des conflits parfois aussi sonores que le bruit qui en est à l'origine ! Lorsque le différend ne trouve pas de solution, les contentieux commencent alors à s'étaler sur les pages blanches des courriers demandant justice et réparation. Leurs signataires ? Des citoyens qui s'estiment victimes du sans-gêne de leurs voisins. Ces lettres ont généralement plusieurs destinataires et parmi eux les services de la mairie de Vendôme. Une fois réceptionnés, ces courriers sont traités avec la plus grande attention et donnent lieu à une réponse du Maire ou de l'élu concerné. Lorsque les faits évoqués par les victimes le justifient, la police municipale est informée de la nature du contentieux et se rend généralement sur le terrain pour en apprécier la gravité. Les textes des différents arrêtés et codes auxquels on peut se référer existent pour pro-téger les plaignants et sanctionner les fauteurs de troubles. Mais cette issue juridictionnelle peut être interprétée comme un échec, celui de ne pas avoir su que les limites de sa liberté s'arrêtent où commence celles des autres.

Pour en savoir plus, contacter Hugues Dumontet, *responsable de la police municipale et de l'occupation du domaine public* 02 54 23 18 40.

La cote d'alarme…

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
Il appartient aux propriétaires de sirène d'alarme de prendre toutes dispositions pour interrompre très rapidement le bruit lié à ces dispositifs et remédier aux déclenchements intempestifs.

Cité pratique

La Ville et la Communauté du Pays de Vendôme à votre service

► Hôtel de ville - *Parc Ronsard*
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Le samedi de 10h à 12h (État civil)
✆ 02 54 89 42 00/Fax : 02 54 89 42 01

► Bâtiment Outremer
2, av. des Cités-Unies d'Europe
Accueil de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
✆ 02 54 89 41 00/Fax : 02 54 89 41 01

► Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
Parc Ronsard
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
✆ 02 54 89 42 00/Fax : 02 54 89 41 53

► Mairie annexe
Avenue Jean-Moulin
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
✆ 02 54 89 43 99/Fax : 02 54 77 93 15

► Bibliothèque - *Parc Ronsard*
• **Lecture publique :** du lundi au vendredi (fermé le jeudi)
• **Discothèque :** du lundi au samedi (fermé le jeudi)
• **Espace multimédia :** du mardi au samedi (fermé le jeudi)
Pour consulter les horaires, appeler au 02 54 89 43 66

► Bibliothèque annexe
Rue du Colonel-Fabien
Du lundi au vendredi (fermé le jeudi)
Pour consulter les horaires, appeler au 02 54 80 07 80

► Point Information Jeunesse
✆ 02 54 89 13 00.
E-mail : infojeunes.vendome@wanadoo.fr
• **Hors vacances scolaires :** ouvert du mardi au samedi de 14h à 18h
• **Pendant les vacances scolaires :** du lundi au vendredi de 14h à 18h

► Point Cyb
Tél : 02 54 89 13 02. E-mail : pointcyb.vendome@wanadoo.fr
• **Hors vacances scolaires :** mardi et vendredi de 14h à 21h, mercredi, jeudi et samedi de 14h à 18h
• **Vacances scolaires :** lundi, mercredi et jeudi de 14h à 18h, mardi et vendredi de 14h à 21h

► Direction Enfance Jeunesse
31, mail du Maréchal-Leclerc
✆ 02 54 73 41 70/Fax : 02 54 73 41 71
Fermé le lundi matin
Ouvert le lundi de 14h à 17h30
Mardi : 10h-12h et 14h-18h30
Mercredi, jeudi, vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30

► Service Police municipale
Police administrative
Occupation du domaine public
Passage de l'Imprimerie
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
✆ 02 54 23 18 40
Fax : 02 54 23 18 41

► Maison de la Petite Enfance
Rue Geoffroy-Martel
Ouverture le mercredi et toutes les vacances scolaires de 9h à 17h (accueil de 8h à 9h et de 17h à 18h)
• **Halte-garderie « La Gambadine » :** lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Mardi et vendredi de 9h à 17h
✆ 02 54 72 23 07
• **Relais Assistantes Maternelles de Vendôme :**
✆ 02 54 80 06 30

► Crèche « Terre de Lune »
34, avenue Jean-Moulin
✆ 02 54 89 10 01

► Musée
Cloître de la Trinité
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 10h-12h et 14h-18h
Ouvert le dimanche en périodes d'expositions
✆ 02 54 77 26 13

► Minotaure
Salles municipales (fermé le lundi)
Réservation de salles :
✆ 02 54 89 44 00
Billetterie :
✆ 02 54 89 44 01
Fax : 02 54 89 44 04

► Service Intercommunal du Logement Social (SILS)
• **Hôtel de ville** - *Parc Ronsard*
Accueil du Public : mardi et jeudi de 8h30 à 12h. Mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30
✆ 02 54 89 41 31
• **Boutique Habitat**
Rue Renarderie
Permanence de l'ADIL : le vendredi de 14h à 18h
Permanence du CDAHR-PACT : le jeudi de 14h à 17h
✆ 02 54 73 97 71/02 54 73 97 72

Les élus à votre écoute...

Daniel CHANET
Maire, Conseiller Général.
Sur rendez-vous.

Geneviève GUILLOU-HERPIN
Première Adjointe, chargée du budget, des relations avec les associations intercommunales et les syndicats intercommunaux, des relations extérieures, des jumelages, de la police administrative et des affaires administratives. *Permanence le mercredi de 16h à 17h à l'hôtel de ville.*

Marie-Hélène VIDAL
Adjointe au Maire, chargée de la culture, du patrimoine et de l'urbanisme. *Reçoit sur rendez-vous à l'hôtel de ville.*

Frédéric DIARD
Adjoint au Maire, chargé de la jeunesse et de la prévention de la délinquance. *Permanence le jeudi de 17h30 à 18h30 à la Direction Enfance Jeunesse.*

Catherine LOCKHART
Adjointe au Maire, chargée de l'éducation et de la vie scolaire. *Permanence le jeudi de 17h à 18h à l'hôtel de ville.*

Patrick CALLU
Adjoint au Maire, chargé des ressources humaines et des relations communautaires. *Reçoit sur rendez-vous le mardis et le jeudi à l'hôtel de ville.*

Florent GROSPART
Adjoint au Maire, chargé de la démocratie participative, de la citoyenneté, de la vie associative et locale. *Permanence le jeudi de 16h30 à 17h30 à l'hôtel de ville.*

Jean-Claude LEROY
Adjoint au Maire, chargé de l'environnement, de l'aménagement de la ville et de la qualité de vie. *Permanence le mardi de 11h à 12h à l'hôtel de ville.*

Françoise ANGLADE-BENOIT
Adjointe au Maire, chargée de la petite enfance et de l'enfance. *Permanence le mardi de 16h à 17h à la Direction Enfance Jeunesse.*

Paul CRUCHANDEU
Adjoint au Maire, chargé des sports et des loisirs. *Permanence le lundi de 17h30 à 18h30 à l'hôtel de ville.*

Philippe DEGEYNE
Vice-Président de la Communauté et du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Vendôme. Conseiller municipal délégué au logement. *Reçoit sur rendez-vous à l'hôtel de ville.*

Les élus de l'opposition municipale tiennent une permanence les 2e et 4e vendredi de chaque mois de 11h à 12h30, à l'hôtel de ville, salle de l'opposition, 1re cour, entrée rue Saint-Jacques, ou sur rendez-vous au 02 54 89 01 72.

Michelle BOUHOURS, Conseillère municipale déléguée aux handicapés et personnes âgées dans la ville ; Joël HERPIN, Conseiller municipal délégué aux activités commerciales, artisanales et de service ; Anita DURUP, Conseillère municipale missionnée pour les quartiers sud ; Sylviane DUVEAU, Conseillère municipale missionnée pour les faubourgs nord ; Henri JACQUEMIN, Conseiller municipal missionné pour le quartier des Provinces, Tuilerie, La Garde et Courtiras ; Thierry AUGER, Conseiller municipal missionné pour le quartier des Rottes ; Édith DELION, Conseillère municipale missionnée pour le centre-ville *reçoivet sur rendez-vous au 02 54 89 42 03.*

N° 62 - Juillet 2005
Vendôme Le magazine de la Ville

Éditeur : Ville de Vendôme
Service Communication,
Hôtel de Ville
41100 Vendôme
✆ 02 54 89 42 00
Directeur de la publication : Daniel Chanet
Directrice de la rédaction : Marie-Noëlle Pinson
Conception/ réalisation/rédaction : Scoop Communication
✆ 02 38 63 90 00
Photographies : Ville de Vendôme, Antonin Veillith, Antoine Tempé
Illustrations : Patrick Soulat
Impression : IDL
Tirage : 12 000 exemplaires
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1168-4526

14
le festival
rockomotives
du 25 au 29 octobre 2005 vendôme 41
louise attaque skatellites (jam)
dionysos wedding present (gb)
zenzile near death experience
22 pistepirko (fin) tarwater (all) fourtet (gb)
gomm psykick lyrikah santa cruz
fruitkey (usa/fr) bed croque love
icalma poney club tara king th...
{www rockomotives com}
figures libres
*programmation sous réserve
renseignements : 02 54 77 06 92
figures libres

Les rendez-vous de l'été

Toute l'actualité culturelle de la Communauté du Pays de Vendôme

MUSIQUE
SPECTACLE
PATRIMOINE
EXPOSITION

Création JPM 06 16 46 04 82

Programme disponible à l'Office de Tourisme

CULTURE
communauté du Pays de Vendôme